

PROCOLE DE STAGE SOPA

OBSERVATION ET PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

MASTER MEEF SECOND DEGRÉ

Les étudiants inscrits en première année du Master MEEF (M1) à l'ESPE de La Réunion bénéficient de deux stages dans le cadre de leur formation professionnalisante. Ces deux stages correspondent à deux unités d'enseignement aux semestres 1 et 2 nommées « Pratique professionnelle ».

Organisation du stage

Les stages d'observation et de pratique accompagnée ont une durée respective de deux et trois semaines. Les étudiants effectuent leurs stages professionnels dans les deux types d'établissement (collège et lycée) sauf pour les étudiants en CAPLP qui effectuent leurs stages uniquement en lycée professionnel.

- Le premier stage se déroulera au premier semestre (en collège ou lycée) **du 01/10/2018 au 12/10/2018**
 - Le second stage se déroulera au second semestre (en collège ou lycée) **du 04/02/2019 au 15/02/2019**.
- En ce qui concerne les étudiants en EPS, un stage unique se déroulera sous une forme filée (le lundi) **du 29/10/2018 au 08/03/2019**.

Les étudiants sont placés en binôme dans la classe d'un enseignant titulaire, ou auprès d'un CPE, maître de stage. Les étudiants prennent contact avec le chef d'établissement et le maître de stage dans la semaine précédant leurs deux stages. Les stages se déroulent dans le cadre d'une **convention** entre M. Le Recteur, M. Le Directeur de l'ESPE et l'étudiant. En l'absence de convention, les étudiants ne peuvent effectuer leur stage. Par ailleurs, les étudiants respectent les horaires de l'établissement scolaire (EPL) et le règlement intérieur.

- En cas d'absence du maître de stage, l'étudiant n'est pas autorisé à prendre la classe en responsabilité, mais il est tenu de rester dans l'établissement. L'EPL gère l'organisation de la prise en charge des élèves et des stagiaires.
- En cas d'absence, l'étudiant est tenu d'en informer l'EPL et l'ESPE (le pôle scolarité) et de fournir un justificatif.

Objectifs du stage

Le premier objectif des stages de M1 est de confronter les représentations des étudiants quant au métier d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation avec une réalité et de confirmer leur choix d'orientation professionnelle. Les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent de soulever les questionnements nécessaires à une réflexion sur le métier dans lequel les étudiants s'engagent.

L'observation ciblée permet de conforter ou questionner les connaissances indispensables lors des oraux du concours :

- comprendre le fonctionnement de l'institution, les règles déontologiques, les situations d'apprentissage, -
- engager une réflexion sur le métier, les processus d'apprentissage, la relation pédagogique.

La pratique permet de développer la capacité des futurs enseignants à conduire la classe et à construire une séance dans le cadre d'une séquence en adéquation avec les programmes. Pour les étudiants de master encadrement éducatif, la pratique accompagnée permet de s'initier à certaines activités et responsabilités exercées par les CPE dans le cadre de la vie scolaire.

Au contact des élèves et dans l'observation des situations professionnelles, les étudiants s'attachent à observer et comprendre le fonctionnement global de l'établissement, de la vie scolaire et celui de la classe. Ils s'interrogent sur l'environnement de l'EPLE, sa structure et ses moyens, le public accueilli, les personnels enseignants et non-enseignants, les partenaires, les dispositifs existants... Les étudiants prennent connaissance du projet d'établissement. En ce qui concerne la classe, ils s'intéressent à la gestion des élèves et du temps. Ils prennent appui sur l'observation des comportements et productions des élèves, sur la pratique de l'enseignant, ses supports et écrits.

La pratique accompagnée ne se substitue pas à l'observation mais l'enrichit. Les étudiants sont nécessairement mis en situation professionnelle avec l'accompagnement du maître de stage. A l'issue de chacun des stages, chaque étudiant (master enseignement) aura assuré plusieurs heures de cours. Le rapport de stage s'appuie notamment sur la pratique de l'étudiant : il décrit et analyse une séance conçue de manière autonome mise effectivement en œuvre au cours du stage.

Rôle des étudiants de Master 1^{ère} année (M1) en stage

Au cours des deux stages, il importe que les étudiants fassent preuve d'initiative, se montrent investis, volontaires et désireux de s'informer et observer à partir de critères précis. Ils respectent les élèves, le maître de stage, les parents et plus généralement toute personne. Ils *agissent en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable*. L'observation de l'enseignant ou CPE dans ses différentes activités professionnelles constitue les premiers éléments d'une culture professionnelle, enrichis par la mise en œuvre de situations et d'activités liées au métier.

Les étudiants sont présents dans l'établissement au-delà des heures de présence des maîtres de stage et assistent, si l'occasion se présente, aux différentes réunions de l'établissement avec l'autorisation du chef d'établissement. Ils découvrent les missions afférentes aux différents personnels de l'établissement. Les contractuels effectuent durant la période de stage au moins 2 demi-journées d'observation dans les classes du tuteur.

Rôle du Maître de stage

Le maître de stage, sollicité et désigné par l'inspecteur de la discipline, accueille les étudiants et les présente à l'équipe enseignante. Il planifie avec les étudiants une organisation permettant une prise en charge de la classe ou d'activités éducatives équivalentes en termes de temps pour les deux étudiants. En ce qui concerne les contractuels, le tuteur effectue deux visites formatives au cours du stage.

Le maître de stage s'appuie sur son expérience pour exposer aux futurs enseignants et CPE sa manière de faire, expliciter les démarches mises en œuvre dans son enseignement ou ses actions éducatives et présente la réalité des classes et de l'établissement dans lequel il exerce. Il met en œuvre des activités professionnelles et explicite ses choix pédagogiques, didactiques et éducatifs. Le maître de stage accompagne les étudiants dans leurs premières expériences d'enseignement.

En fin de stage de pratique accompagnée, le maître de stage complète avec chaque étudiant stagiaire une **fiche bilan**, document à joindre par l'étudiant au rapport de stage.

Évaluation des Unités d'Enseignement de pratique professionnelle

A l'issue de chaque stage, le maître de stage est invité à l'ESPE pour la présentation orale du rapport de stage des étudiants qu'il a suivis. Cette présentation est notée et valide l'unité d'enseignement « Pratique professionnelle » de M1.